



Documents nécessaires pour la reconnaissance des formations en radioprotection

La demande de reconnaissance d'une formation en radioprotection doit être accompagnée des informations suivantes:

1. Nom d'une personne responsable de la formation au sein de l'institut
2. Critères d'admission à la formation
3. Preuves que les contenus enseignés durant formation répondent à l'ordonnance sur la formation en radioprotection ; par exemple :
 - Objectifs et contenus pédagogiques pour les domaines présentés en annexe de l'ordonnance sur la formation en radioprotection et description du niveau de compétence à atteindre
 - Modèle d'horaire indiquant le titre précis des unités d'enseignement
4. Analyse interne de la qualité de la formation avec pour but une amélioration constante ; par exemple :
 - Évaluation de la formation par les participants
 - Évaluation de la formation par les employeurs des participants
 - Opinion de la commission d'examen sur les résultats aux examens
5. Formateurs :
 - Profil de qualification exigé des formateurs : formations et expérience techniques et didactiques (données générales et non personnelles)
 - Qualification des enseignants en charge des aspects théorique et pratique de la formation

6. Locaux, équipement et moyens destinés à l'enseignement :

- Données confirmant que les salles de cours sont conformes aux exigences de la formation et que les équipements correspondent à l'état de la technique
- Liste des équipements utilisés pour la partie pratique et des moyens didactiques
- Liste des sources radioactives, des installations radiologiques et des équipements spécifiquement utilisés pour les cours pratiques
- Compilation des documents et matériel de cours utilisés pour l'enseignement.

7. Modalités et règlement d'examen

- Critères d'admission aux examens
- Descriptif des contenus enseignés, déroulement de l'examen
- Description du type d'examen (écrit, oral, pratique)
- Lieu de l'examen
- Catalogue contenant des exemples de questions d'examen et couvrant tous les domaines
- Critères de réussite des examens
- Dates et modalités pour se représenter à un examen et nombre de répétitions possible.
- Composition de la commission d'examen, son cahier des charges et le profil de qualifications de ses membres (données générales)
- Description des voies de recours
- Exemple de certificat